

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 juillet 2013.

ÉTAIENT PRÉSENTS : G. BERNARD - P. LUMMAUX - JP MARTIN
D. BERLAND - Mmes L. DUPUCH – E. BAYLE - Mme. PETIT – B.
CRAPON - L. BARIBAUD - F. FERRAND - M. F. FAUX.

ABSENT EXCUSES : J.P MAURA – C. LAGARDE

ABSENTS : F. GLEYZE – H. PICHARDIE - J. TATARA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P. LUMMAUX

ORDRE DU JOUR

Alimentation en eau potable – tranche N° 024 télégestion et pose de compteur sectorisation – demande de subvention au Conseil Général de la Gironde :

Monsieur le maire ouvre la séance et expose que la Collectivité bénéficie d'une inscription au Programme Départemental 2013 pour la réalisation des travaux cités en objet.

Cette inscription porte sur un montant de travaux subventionnée de : 70.000.00 € HT

La subvention payable en capital au taux de 50 %

Représente un montant de : 35.000.00 € HT

Le montant de la dépense est estimé à : 35.000.00 € HT

Le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser s'établit de la façon suivante :

- Subvention Conseil Général : 35.000.00 € HT
- Subvention Agence Bassin Adour Garonne :
16.203.00 € HT
- Autofinancement : 18.797.00 € HT

Le Conseil Municipal ayant déjà adopté le projet général de travaux :

- Approuve la consistance technique de la tranche retenue au présent programme suivant plans et devis établis par le Maître d'œuvre ;
- Sollicite l'attribution de la subvention du Département ;
- Sollicite l'aide de l'Agence de Bassin Adour Garonne ;
- S'engage à mettre en place chaque année les ressources nécessaires au remboursement des annuités et à l'exécution des travaux d'entretien des ouvrages, et le cas échéant, du matériel.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Signature convention mission d'assistance technique du SATESE :

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention relative aux missions d'assistance technique apportées par le Département dans le domaine de l'Assainissement pour la période du



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

1^{er} janvier 2013 au 31 Décembre 2018, et notamment la visite annuelle de l'auto surveillance. Le montant de cette mission s'élèvera à une somme annuelle de 429.30 €.

Il rappelle qu'une convention avait déjà été signée pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 Décembre 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette proposition de convention, autorise Monsieur le maire à signer le présent document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter les termes de ladite convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Admission en non valeurs service eau et assainissement :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le Trésorier de BAZAS pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à 85.74 € pour le service d'assainissement et 123.48 € pour le service de l'eau.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'admission en non-valeur de cette somme correspondant au service de l'eau et de l'assainissement.

Pour : 11

contre : 0

abstention : 00

Denis BERLAND précise que suite au dernier conseil communautaire où était présenté le diagnostic réalisé par la CDC concernant l'assainissement individuel indique que sept maisons route de Callen pourraient être raccordées au réseau d'assainissement collectif. Denis BERLAND dit que le coût serait plus intéressant pour les particuliers que d'entretenir un assainissement individuel.

Bruno CRAPON dit que les normes d'assainissement individuel changent régulièrement et que pour les particuliers le coût devient de plus en plus lourd.

Georges BERNARD précise qu'un travail à ce sujet avait déjà été effectué dans le cadre du PLU, il propose de demander une étude à la SOCAMA.

Signature convention de servitude ERDF parcelle A 649, 650 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION France (ERDF) demande la mise à disposition de terrains situés à Captieux, sur les parcelles cadastrées A 649, 650, afin d'installer une ligne électrique souterraine alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

AURORISE la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ERDF sur les parcelles situées à Captieux, cadastrées A 649, 650.

MANDATE le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Tarifs repas du 13 juillet 2013 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que c'est le samedi 13 juillet 2013 se déroulera la fête traditionnelle du 14 juillet à Captieux. A cette occasion, un repas sera organisé par la commune de Captieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De délivrer des tickets pour chaque repas réservé,
- De fixer le prix des repas aux tarifs suivants :

➤ Tickets repas : 4.00 €

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

A ce sujet, Liliane BARIBAUD dit que les membres de la commission animation sont très étonnés du changement de lieu pour le pique-nique du midi.

Patrick LUMMAUX rappelle qu'il avait été précisé l'an passé que le repas du midi aurait lieu aux arènes, il précise également que le changement de site chaque année avait aussi fait l'objet de discussions.

Patrick LUMMAUX dit qu'il prend toute l'organisation de la course d'orientation en charge, il a cependant besoin d'un véhicule et de son chauffeur pour évacuer les participants en cas de besoin.

Denis BERLAND se porte volontaire pour assurer cette mission.

Régularisation vente terrain M. MAURA Jean-Philippe :

Monsieur le Maire relate le courrier transmis par Madame le Maire de Captieux le 04 mars 2002, à Monsieur MAURA Jean-Philippe concernant la vente d'une parcelle de terrain cadastrée D628 pour une superficie de 103 mètres carrés jouxtant sa propriété.

Conformément à l'évaluation des domaines, le prix du terrain a été estimé à 5.34 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De régulariser la vente à Monsieur Jean-Philippe MAURA, concernant la parcelle de terrain cadastrée D n° 628 sur la base de 5.34 € le m² ;
- DIT que la superficie du terrain vendu est de 103 m².
- DIT que les somme de 550 € a été réglée par Monsieur MAURA le 08 novembre 2005 (Payé dès avant ce jour)
- DIT que les frais de d'acte notarié seront 50% à la charge de l'acquéreur et 50% à la charge de la commune de Captieux.
- Les frais de bornage ont été réglés par l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document correspondant à ce dossier.

Pour : 10

Contre : 01

Abstention : 00



Modification de la voirie communale :

Monsieur le Maire rappelle la demande du Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier relative aux créations, modification et suppression de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le tableau des créations, modifications et suppressions proposées et le plan d'ensemble de ces propositions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.121-17 du code rural,

Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière,

DECIDE :

- D'approuver le projet de modification à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposés par la Commission Intercommunale d' Aménagement Foncier.
- Que le tableau récapitulatif toutes les créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et de voies communales prévues dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier ainsi que le plan d'ensemble correspondant seront annexés à la présente délibération.
- Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Création de deux postes d'Adjoints administratifs de 1^{ère} classe, et d'un poste adjoint technique de 1^{ère} classe :

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C, B.

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique de première classe, de deux postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} Classe, rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- lesdits postes seront créés à compter du 01/10/2013;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00



INFORMATIONS DIVERSES

Présentation de l'association LO CAMIN :

Après rappel de l'origine de cette invitation : un élève de maternelle, détecté autiste dont les parents adhèrent à l'association.

Georges BERNARD donne la parole aux membres présents de l'association lo camin afin qu'ils puissent présenter leur association.

Les membres remercient tout d'abord la municipalité de les accueillir et ensuite d'avoir validé le versement d'une subvention de fonctionnement.

S'ensuit un long échange d'abord de rappel sur l'autisme, maladie invalidante, la position de la France, les carences, la situation des familles.

Etat avancement du dossier de l'Entreprise FALIERES

Georges BERNARD indique que nous sommes toujours dans l'attente de l'évaluation des Services des Domaines.

Courrier Monsieur RIVET – demande d'achat de terrain jouxtant sa propriété :

Georges BERNARD fait part du courrier reçu de M. RIVET concernant la proposition d'achat d'une partie du terrain communal (chemin traversant le cimetière) jouxtant sa propriété. Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire estimer par les Services des Domaines, cette portion de terrain.

Courrier d'un résident du lotissement des cigales – qui sollicite la municipalité sur différents points :

Georges BERNARD fait part d'un courrier reçu d'un résident du lotissement des Cigales qui évoque divers points notamment en matière de circulation et d'éclairage public ainsi que des difficultés rencontrées sur l'évacuation des eaux pluviales.

Georges BERNARD propose de rédiger un courrier de réponse en évoquant les différents points qui ont tous été examinés et qui seront traités dans les prochaines semaines.

Jeunes sapeurs-pompiers – centre de Captieux – statuts de l'association :

Georges BERNARD rappelle que dès le mois de septembre, dix jeunes Capsylvains intégreront l'association des jeunes sapeurs-pompiers de la Haute Lande, qui propose un cycle de formation aux adolescents de 12 à 16 ans, le siège se situe dans les locaux du centre de secours de Captieux.

Courrier de Monsieur Benoît BORDES – demande de désenclavement de parcelles :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Benoît BORDES concernant un désenclavement de parcelles lui permettant dans le futur de réaliser deux constructions sur les parcelles B 457 et 455 dont il sera le futur propriétaire.

Georges BERNARD propose que chacun réfléchisse et que l'on évoque ce dossier après l'avoir étudié, lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

En effet, ces parcelles jouxtent la zone AU définie dans le PLU et les accès doivent s'envisager en lien avec la voirie de cette zone.

Objections : cette proposition arrive en fin de mandat...

Courrier du Maire de la Commune de GASSAN Burkina Faso – demande de jumelage :



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Georges BERNARD fait part de la demande de jumelage reçue du Maire de GASSAN BURKINA FASO. Il rappelle qu'en début de mandat il avait été envisagé un jumelage. Georges BERNARD dit qu'il a reçu mail explicatif concernant cette demande il le fera suivre au conseil municipal.

Courrier de Monsieur le Président de la CDC de Captieux – Grignols - mise à disposition du service technique de la CDC pour des travaux de voirie :

Georges BERNARD donne lecture de la convention concernant la possibilité d'utiliser le matériel de fauchage avec chauffeur pour l'entretien de la voirie communale non classée communautaire.

Site de MAHARANS :

Denis BERLAND demande si l'on a des nouvelles des gérants de MAHARANS. Georges BERNARD dit qu'ils ne sont pas dans une situation financière très favorable actuellement. Peu d'activité au printemps... restaurant fermé.

Rythmes scolaires :

Patrick LUMMAUX énumère les différents ateliers qui seront animés dès la rentrée de septembre.

Il fait état du questionnaire qui a été remis aux familles avant le début des vacances, nombreux sont les élèves inscrits à des ateliers.

Il reste encore à nommer le référent agent ou élu qui sera chargé de coordonner les ateliers et de pallier à différents dysfonctionnement au début de ces activités.

Patrick LUMMAUX dit que nous nommerons le référent durant l'été.

Frédéric FAUX dit qu'il est surpris du document qu'il a reçu dans le cartable de ses enfants le jeudi 04 juillet 2013 au sujet de la cantine du mercredi qui sera assuré par les services de la CDC. Il dit que les parents qui n'ont pas d'autres solutions pour récupérer leurs enfants après 13h00 ou 13h30 devront obligatoirement régler s'acquitter d'un ticket de cantine et en plus de la journée de centre alors qu'ils n'y participeront pas si les parents les récupèrent à 13h30, il dit que cette situation est inacceptable, il souhaite savoir qui a pris cette décision.

Georges BERNARD dit que l'idée que le service de la cantine du mercredi reste un service communautaire était de « booster » la fréquentation du centre de loisirs. Georges BERNARD propose que l'on étudie une autre solution qui serait plus acceptable pour les familles, s'il s'avère que des parents sont empêchés de récupérer leurs enfants à midi, malgré tout : rajouter un repas hebdomadaire augmentera bien sûr le déficit de la cantine....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

